

Présents :

Municipalité : Cindy Mugerin

Enseignantes : Mmes Peslier, Krueger et Tetiot.

Représentants des parents d'élèves : Mmes Mollière et Nathan (FCPE) - Mme Delesse (AIPE) - suppléantes : Mme Vassal (FCPE) et Mme André A. (AIPE)

Excusée : Mme Ducasse, inspectrice de l'Éducation Nationale

Allée Jacques Brel
78 280 Guyancourt

01.30.64.09.56

0781655a@ac-versailles.fr

Le compte rendu est rédigé par la directrice et, après accord des enseignants et représentants de parents, sera affiché sur papier à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site Internet <http://www.mat-cocteau-guyancourt.ac-versailles.fr/>

Toute famille souhaitant l'avoir sur papier pourra en faire la demande auprès d'une enseignante.

Une confirmation de lecture est demandée aux parents par l'intermédiaire des cahiers de liaison.

Il est important que les parents puissent lire le compte rendu du conseil d'école.

Copie pour information à :

- IEN Guyancourt
- Mairie
- Enseignantes
- Fédérations de parents d'élèves

1. Bilan depuis la rentrée (effectifs) / Prévisions des effectifs pour la prochaine rentrée

Actuellement, il y a 84 élèves répartis comme suit : 7 tout-petits, 27 petits, 26 moyens et 24 grands.

Les effectifs prévisionnels annoncés par la mairie pour la rentrée 2021 sont les suivants :

12 élèves en section de tout-petits, 32 élèves en section de petits, 30 élèves en section de moyens et 29 élèves en section de grands.

Nous devrions ainsi atteindre un effectif global de 103 élèves. L'inspectrice nous a informées que les résultats de la phase 1 de la carte scolaire montrent qu'il y aura une ouverture de classe à l'école Jean Cocteau à la rentrée prochaine.

2. Vie de l'école :

★ **Récréations :**

Afin de mieux correspondre à nos emplois du temps respectifs, nous avons décidé de décaler nos horaires de récréations, qui sont maintenant :

- 10h15 à 10h45 au lieu de 10h à 10h30.
- 15h30 à 16h au lieu de 15h à 15h30.

★ **Projet d'école :**

- **Volet artistique** :- Parcours artistique et culturel : découverte d'artistes et de techniques artistiques ; organisation d'une exposition de fin d'année :

Nous continuons à produire des œuvres et à faire découvrir des artistes aux élèves dans l'espoir de pouvoir maintenir notre **exposition de fin d'année**.

Participation des GS au **projet école et cinéma** : Mme TETIOT a vu son projet repoussé en raison de la fermeture des cinémas. Elle a acheté les tickets de bus et nous espérons que les GS pourront assister à un ou plusieurs films avant la fin de l'année.

Spectacle : Nous avons pu assister à un spectacle dans l'école, offert par la coopérative scolaire. Celui-ci s'intitulait Drôle de Noël chez Myrtille et était présenté par Le CCDM (centre de création et de diffusion musicales). Ce spectacle a enchanté les enfants. Nous l'avons trouvé très adapté à leur âge et l'avons beaucoup apprécié.

Contes en classe : projet initié par le réseau des médiathèques de Saint Quentin en Yvelines dans le cadre de la fête du conte.

Une personne de la médiathèque est venue le 5 janvier lire des histoires et chanter avec les enfants de l'école. Les enfants ont beaucoup apprécié ce moment, mais l'enseignante des GS aurait préféré des histoires plus adaptées à leur âge (les mêmes histoires ont été lues dans les trois classes).

- **Devenir élève :**

Apprendre à se relaxer et à se concentrer. Projet pédagogique mis en place avec Madame Payraudeau (maman d'une élève de l'école) qui entame une formation de sophrologue .Le projet est rédigé et est parti en approbation à la DSDEN à la rentrée de janvier. Nous attendons son approbation pour pouvoir commencer.

Atelier Petit-déjeuner « **A la découverte du goût** » organisé par la mairie pour la classe de grande section le 15 décembre de 8h45 à 9h45 : Cet atelier a eu lieu dans le réfectoire et était orienté sur la santé. Mme TETIOT a trouvé ce moment très intéressant et adapté à ses élèves.

- **Agir et s'exprimer avec son corps :**

Nous avons inscrit l'école au projet national « **de la cour au court** » :

Nous avons bien reçu tout ce matériel qui nous a permis de réaliser des séances de motricité autour de la découverte de ce sport. Néanmoins les séances proposées ne nous paraissaient pas assez adaptées au élèves de maternelle, et nous aurions aimé disposer d'un plus grand nombre de raquettes. Nous avons remis le matériel la veille des vacances de février.

- La **piscine** est annulée jusqu'à nouvel ordre.

★ **Visites médicales :**

✓ Un bilan effectué par la PMI a commencé et se poursuivra pour les moyens. Les parents reçoivent une convocation personnellement.

✓ Un document pour un bilan médical effectué par l'infirmière ou le médecin scolaire a été distribué auprès des familles des grands. Ces fiches confidentielles seront remises à la médecine scolaire et les visites médicales devraient avoir lieu en mai ou juin.

★ **APC (Activités pédagogiques complémentaires) :**

Poursuite des APC pour les Grands et les Moyens le mardi, le jeudi et le vendredi de 11h30 à 12h00. (Pour les PS se sera à partir de la période 4 le mardi, le jeudi et le vendredi de 12h20 à 12h50 (entre le repas et la sieste).

Tous les enfants peuvent être concernés par ces APC.

Les deux thématiques principales sont l'enrichissement du lexique et l'expression orale ainsi que les jeux mathématiques pour les moyens et les grands :

★ **Intervention du RASED :**

Le RASED (Réseau d'aide aux enfants en difficulté) qui intervient sur notre groupe scolaire est composé de Madame Nathalie Thomas, psychologue scolaire, et de Madame Emilie DEFER, enseignante spécialisée à dominante pédagogique (maître E). Nous avons demandé leur aide pour intervenir auprès de certains élèves de l'école.

Un groupe de trois élèves de grande section est pris régulièrement depuis de la rentrée du premier mars les lundis et jeudis pour des créneaux de 45 minutes.

★ **Livrets de réussites:**

Ils ont été remis aux parents en mains propres, sans créneaux de rendez-vous.

Nous avons eu quelques rendez-vous téléphoniques lorsque nous l'avons jugé nécessaire.

Nous espérons que le protocole sanitaire nous permettra de recevoir tous les parents pour la remise des livrets à la fin du second semestre.

Evaluation de grande section pour une entrée sécurisée au CP : les élèves sont considérés en difficulté en dessous de 45% de réussite. Nos élèves qui passent au CP sont au-dessus de ce seuil, la plupart ayant un taux de réussite supérieur à 90%. Les plus fragiles vont être soutenus autre entres par l'APC et le RASED.

★ Protocoles sanitaire et Vigipirate:

La vie de l'école est évidemment toujours perturbée par la covid19 et le plan Vigipirate.

Mesures sanitaires covid19

Le protocole a été renforcé à compter du 1^{er} février 2021. L'aération des classes doit être encore plus fréquente, Nous ne pouvons pour le moment plus manger en classe (goûter d'anniversaire...), et les règles de distanciation sociales ont été augmentées pour la restauration scolaire.

En école maternelle: L'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1 (tels que ceux fournis par le ministère de l'éducation nationale), n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de catégorie 1 ou un masque chirurgical. **En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque.** Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les personnels de la classe doivent également être considérés comme contacts à risque.

Depuis le 1^{er} mars, en cas d'absence d'un enseignant, tout sera toujours mis en œuvre pour qu'il soit remplacé. Toutefois, si ce remplacement n'est pas possible, la règle est d'éviter au maximum les brassages des classes. Le premier jour d'absence non remplacée, les élèves qui ne peuvent rester chez eux sont répartis dans les autres classes. Les parents doivent s'organiser pour garder leur enfant les jours suivant et le travail scolaire en distanciel sera transmis aux familles pour une durée maximum de 10 jours .Au-delà il sera organisée une alternance afin que les élèves puissent tous être présents une partie de la semaine.

Vigipirate : nous sommes désormais en plan « Sécurité renforcée – risque attentat »

Les parents, qui doivent être masqués, accompagnent et viennent chercher leur enfant à la porte de la classe pendant que Madame Fournier ou Mme Jacques est de surveillance au portail.

A 11h30, chaque enseignante accompagne ses élèves qui ne déjeunent pas à la cantine au portail.

3. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Rappel :

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) a eu lieu 2 fois dans l'année. Il a comme objectif d'être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur externe à l'établissement (tempête, nuage toxique, attentat...). Il faut assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et appliquer les directives des autorités. Cet exercice de simulation s'ajoute à ceux d'évacuation incendie, que nous déclenchons chaque trimestre.

Un premier exercice (intrusion) a eu lieu le 16 décembre.

Si vous voyez une affiche sur la porte indiquant l'application du Plan Particulier de Mise en Sûreté, c'est que nous sommes en confinement et qu'il faudra attendre la levée du dispositif pour déposer ou récupérer votre enfant.

Lors du déclenchement d'un PPMS, il ne faut pas téléphoner à l'école, afin de ne pas encombrer les lignes téléphoniques et permettre l'organisation des secours.

4. Coopérative

A ce jour, nous disposons d'un solde de 1462,15 €. Nous avons effectué des dépenses pour le spectacle, les tickets de bus.

La vente des photos a rapporté 412,65 €.

4. Questions diverses

- Quelles sont les modalités de relais du suivi pédagogique des MS/PS entre Mme Petit et Mme Krueger ?

Cela fait partie de nos missions professionnelles. Nous sommes habituées à ces transmissions. Bien qu'encore en arrêt, Mme KRUEGER est venue rencontrer ses élèves et échanger plusieurs fois avec Mme PETIT, avant et pendant les vacances, et elles échangent toujours s'il y a besoin afin que cette continuité pédagogique se passe dans les meilleures conditions possibles pour les élèves.

- Cohérence application du protocole sanitaire entre scolaire et périscolaire (cf mail Charline Nathan du 01/02/21 : *Je me permets de vous écrire pour vous faire part de mes interrogations quant à l'application des différents protocoles sanitaires dans l'école, mais également en coordination avec le centre de loisirs. Mes enfants Alexandre GS et Raphaël PS dans la classe des Moyens/petits n'ont pas la possibilité de jouer ensemble dans la cour de l'école. Dans le respect du protocole sanitaire, vous nous avez également indiqué lors du dernier conseil d'école que les enfants de la classe de Mme Petit étaient installés dans le dortoir à distance de ceux de votre classe. En revanche, à 16h30, les enfants sont mélangés par le service périscolaire : tous les PS et TPS de Cocteau et Brassens sont dans la même salle, idem pour les MS et les GS des deux écoles dans une autre salle. Or je ne pense pas qu'il y ait moins de contamination pendant le temps d'école que pendant le temps périscolaire, en tout cas, il n'y a pas de cohérence entre les différents protocoles.*)

J'ai sollicité la mairie pour qu'il y ait une mise en cohérence des protocoles. J'attends actuellement une réponse de leur part.

Réponse de la mairie : il ne s'agit pas d'une incohérence. Le protocole sanitaire de la mairie est différent du protocole exigé à l'Education Nationale. Pour ce qui concerne le non brassage des élèves entre les différentes classes, il faudrait l'équivalent d'un animateur pas classe, ce qui est impossible. L'objectif de ce non brassage est de pouvoir identifier les cas contacts en cas de cas covid positif, et les deux protocoles le permettent.

- Quelles sont les modalités de non facturation de la cantine en cas d'absence de l'enseignant annoncée dans des délais courts ?

La consigne de la Municipalité est que pour le premier jour d'absence de l'élève, **la ville facturera le repas si les parents sont informés au-delà des délais (cf règlement intérieur des accueils de loisirs), ce qui ne leur permet pas de faire la démarche d'annulation sur le portail familles.** Cela participe toujours de la même logique que les repas sont commandés et donc facturés à la Ville. Cette décision est prise dans le cadre d'une gestion globale sur l'ensemble de la Ville car **cela à un coût très important pour la ville pour l'ensemble des sites.**

Pour les jours suivants, **les parents doivent faire le nécessaire sur le portail familles pour effectuer l'annulation dans les temps** (cf règlement intérieur des accueils de loisirs) liée aux nombre de jours d'absence de l'enseignant. Si le parent n'effectue pas la démarche le repas est commandé et sera facturé. Un suivi des situations sera demandé auprès de la Direction des accueils de loisirs afin d'alerter les familles s'il est constaté que les annulations n'ont pas été faites pour les classes concernées.

La question va être posée au service scolaire pour savoir s'il sera possible que les parents qui peuvent garder leur enfant à la maison en cas d'absence d'enseignant puissent les faire déjeuner à la cantine s'ils ne peuvent l'annuler.

Séance close à 19h30

PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE

Mardi 15 juin de 18h à 20h

Christelle PESLIER
Directrice de l'école maternelle Jean COCTEAU